# A vos cartes... Objekttyp: Group Zeitschrift: Aînés: mensuel pour une retraite plus heureuse Band (Jahr): 24 (1994) Heft 4

05.06.2024

### Nutzungsbedingungen

PDF erstellt am:

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

# A VOS CARTES...

par Georges AUBERT

# QUESTIONS... RÉPONSES!

### " EVENTUEL "

**QUESTION**: En jouant au roi à quatre joueurs, nous avons eu le dilemme suivant. Après la première donne, le premier joueur annonce: *éventuel*, le second et le troisième confirment aussi par *éventuel*, mais le quatrième propose le tarif de base! C'est là que nos avis divergent. Certains prétendent que si trois joueurs annoncent *éventuel*, le dernier ne peut ouvrir l'enchère et qu'il faut obligatoirement redonner. D'autres affirment qu'on a le droit de miser à n'importe quel moment. Qui a raison?

**RÉPONSE**: Bien sûr que se sont les derniers qui ont raison. Le règlement du roi est suffisament clair à ce sujet. Pour que le jeu soit redistribué, il faut que **tous les joueurs** disent: *éventuel!* Si un seul joueur ouvre les enchères, la mise est lancée, et les adversaires ont la possibilité de surenchérir sauf ceux qui ont dit : - Je passe.

### AU ROI A 5 JOUEURS

QUESTION: Nous aimons beaucoup jouer au roi à 5 joueurs et il arrive de temps à autre la situation suivante : le roi ne réussi pas le match sur sa mise et de ce fait, ses adversaires marquent pour eux 257 points. Au deuxième tour, il demande un partenaire comme le prévoit le règlement. Or je trouve que la personne qui doit jouer avec lui est pénalisée, car il est très difficile de gagner avec un mauvais départ! Ne devrait-on pas changer le règlement?

RÉPONSE : Je ne vois pas à quel règlement vous faites allusion. Peut-être au vôtre, et dans ce cas il est facile de le modifier. Par contre si vous voulez parler du règlement officiel, celui-ci est formel. Pas question de donner le match aux adversaires, si le roi manque le sien sur sa mise. Chaque partie marque ses points, point final. Le roi est déjà suffisament handicapé pour gagner son contrat, alors il n'est pas nécessaire d'aggraver encore sa dlicate position et surtout celle de son partenaire. D'ailleurs, au premier tour déjà, il peut demander une carte pour tenter le match, s'il n'est pas sûr de faire un bon résultat. Après la première jouée, il peut aussi se déclarer perdant (selon les points de ses adversaires) mais dans ce cas, on ne tiendra pas compte du rubicon, à condition bien sûr qu'il soit prévu entre les joueurs.

## MAUVAISE ENTRÉE

**QUESTION**: Ayant chibré, mon partenaire a commencé à jouer avec son Bauer, alors que c'était à moi d'entrer. Ai-je le droit néanmoins de jouer atout ?

**RÉPONSE**: Non seulement vous ne pouvez attaquer dans la couleur montrée par erreur ( art. 8.9 du règlement ) mais en plus le Bauer de votre partenaire n'a



plus de prise. En effet, toute carte "vue" garde sa valeur nominale, mais ne peut plus prendre. Donc, à votre partenaire de sauver judicieusement son Bauer!

### **FAUSSE DONNE**

QUESTION: Au cours d'un match aux cartes, un de mes adversaires a distribué les cartes. Après avoir joué le premier pli, mon partenaire a soudain réalisé que ce n'était pas son tour de donner, mais à lui-même. Après vérification, comme il avait raison, il a jeté son jeu sur le tapis. Mais l'équipe adverse à protesté. Que fallait-il faire?

RÉPONSE: Tout d'abord, comme vous étiez en tournoi, il fallait appeler l'arbitre qui aurait rapidement résolu votre problème. A mon avis, ce cas nécessite deux réponses. Premièrement pour la fausse donne, il est fréquent qu'un joueur distribue les cartes, alors que ce n'est pas son tour. Mais comme le prévoit le règlement à l'article 4.6 chaque joueur peut faire opposition jusqu'au moment où il a joué sa première carte. Dès la première levée réalisée, le jeu reste valable. Donc votre partenaire ne pouvait plus contester. De ce fait, et c'est la deuxième partie de ma réponse, les cartes jetées sur le tapis sont attribuées à vos adversaires. Si le premier pli a été gagné par vos adversaires, is peuvent ainsi marquer le match. Il faut toujours être très prudent avant de poser ses cartes.

### LA COUPE

**QUESTION**: Certains prétendent que la coupe est obligatoire. Mais dans ce cas, combien de cartes est-il permis de laisser sur le tapis?

RÉPONSE: Il est vrai qu'il n'est pas permis de taper en guise de coupe sur le paquet. Le règlement prévoit 2 cartes minimum. Mais il est possible d'interpréter ce point de différentes façons. Si je prends 35 cartes et que je laisse une carte sur le tapis, est-ce valable? Oui! car la coupe compte les cartes prises dans la main... et non si vous faîtes le contraire. Mais je pense qu'il est inutile de se disputer pour une ou deux cartes. Le jeu a été coupé, tout va bien et rappelez-vous que la première qualité du bon joueur, c'est d'être fair-play!